

La Lettre

de l'Artisanat du bâtiment, des TP et du paysage
en Pays de la Loire



Edito : La concertation, mot d'ordre pour 2022

page 1

REP bâtiment : construisons le meilleur dispositif possible

page 2

Un territoire, Une initiative : CréArtBât : la formation 100% bâtiment

page 3

Ensemble, pour rénover, réhabiliter et améliorer l'habitat

page 4

Edito

Madame, Monsieur,

Élus, décideurs et chefs d'entreprise partagent une situation difficile en ce début d'année 2022. En effet, les interruptions de travail des salariés et des agents touchés par une crise sanitaire durable retardent les projets et les chantiers, alors que les pénuries et les augmentations de prix désorganisent de nombreuses filières.

Soutenues, entre autres, par des collectivités territoriales qui ont pris le parti de renoncer aux pénalités de retard dans les marchés publics, par exemple, les entreprises artisanales BTP et Paysage ont su s'adapter en 2021. Elles poursuivront en 2022 : l'enquête de conjoncture annuelle de la CAPEB (voir p. 2) dessine des perspectives d'activité encourageantes pour le BTP et paysage !

Transformons ces perspectives en réalité pour tous grâce à la concertation. Les sujets ne manquent pas. Citons notamment :

► **La rénovation thermique**, qui se poursuivra grâce à de nouveaux dispositifs réglementaires et financiers, de façon à favoriser la qualité et la pertinence des travaux.

► **La REP**, qui nécessitera une concertation forte et rapide pour conserver un maillage de solutions de gestion des déchets de chantier adaptées aux besoins des entreprises et aux capacités des collectivités (voir p. 2).

► **La gestion de l'eau** à la parcelle, la non-imperméabilisation des sols et la préservation de la biodiversité, qui prennent une dimension d'urgence. L'occasion de se concerter en amont pour que les professionnels puissent se saisir de ces questions avant qu'elles ne leur soient imposées par les documents d'urbanisme.

► **La RE2020**, une nouvelle réglementation environnementale et thermique exigeante, qui demandera des ajustements et de nouvelles compétences.

Rien de tout cela ne pourra se faire sans main-d'œuvre. En Pays de la Loire, une entreprise du BTP sur deux est en surcharge d'activité, et 37 % d'entre elles ont des postes à pourvoir. Contribuons à susciter des vocations, dans l'intérêt de nos territoires !

Concertons-nous pour relever ces défis ensemble en 2022.



Michel BROCHU

Menuisier-Charpentier (44)
Président
CAPEB Pays de la Loire

&

Martial BEDOUET

Paysagiste (49)
Président
CNATP Pays de la Loire



REP bâtiment : construisons le meilleur dispositif possible

La gestion des déchets de chantier évolue avec la REP bâtiment. Transformons les contraintes de ce dispositif en occasions de développer ensemble les meilleures solutions pour les territoires et les artisans qui y travaillent.

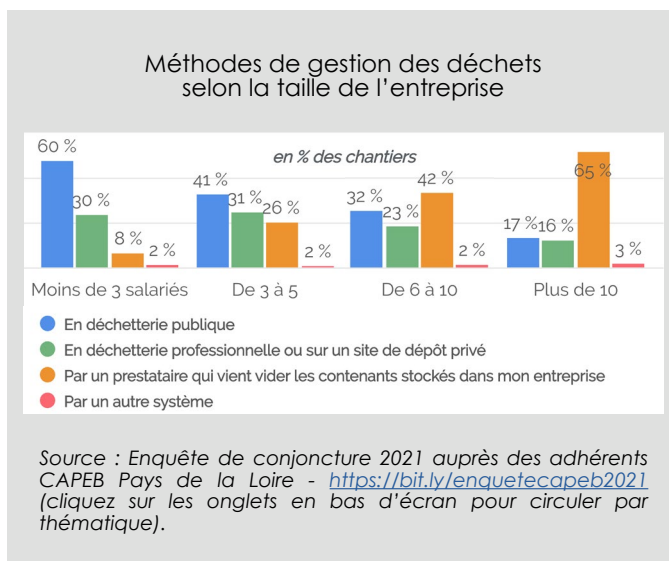
La REP bâtiment attend ses éco-organismes

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier, la REP bâtiment ne sera pas applicable avant qu'un (ou des) éco-organisme ne soit agréé.

C'est à ce moment-là que le bordereau de suivi des déchets de chantier pourrait être mis en place, indiquent les pouvoirs publics. Un répit bienvenu car il reste des points à améliorer concernant le contenu et la mise en place pratique de ce document.

Les TPE du bâtiment évacuent leurs déchets de chantier en déchetterie

La CAPEB apporte sa connaissance terrain des pratiques des entreprises artisanales du bâtiment, notamment à travers son enquête de conjoncture. Il en ressort que les TPE travaillant majoritairement pour les particuliers (vos habitants) utilisent actuellement le plus souvent les déchetteries publiques pour évacuer les déchets. Ces dernières sont donc un maillon territorial essentiel pour les TPE.



Faire de la REP une opportunité pour les collectivités

En 2019, le Conseil régional a adopté le plan de prévention et de gestion des déchets avec des objectifs ambitieux de tri sélectif et d'actions en faveur de l'économie circulaire.

Plus localement, les élus chargés de l'environnement ont revu le maillage des déchetteries sur leurs territoires et/ou modernisé les dispositifs (ajout de bacs, badges...).

Aujourd'hui, la REP change encore une fois la donne et vous vous interrogez sur les filières de tri supplémentaires à installer, les coûts et l'intérêt pour votre localité.

Mettons à profit le premier semestre 2022 pour :

► **Trouver ensemble, et en concertation avec les acteurs de la REP bâtiment, des solutions pour préserver la compétitivité des entreprises.** Au menu : proximité des lieux de reprise des déchets, solutions de tri efficaces, accès au plus près du chantier, mise en place de filière de recyclage...

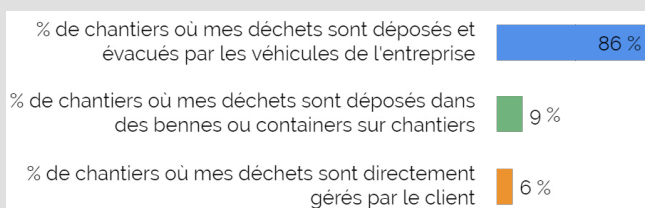
► **Poursuivre le dialogue avec les prestataires privés,** qui verront dans la REP bâtiment un moyen de renforcer leur offre, complémentaire de celle des déchetteries, ainsi qu'avec les négociants en matériaux.

► **Transformer les défis écologiques et la hausse des prix de traitement des déchets ultimes en moteurs de développement** des solutions de réemploi, recyclage et valorisation via des entreprises locales et créatrices d'emploi. Cela dans un contexte de hausse de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui devrait progressivement atteindre 65 €/tonne pour l'enfouissement et 15 €/tonne pour l'incinération en 2025.

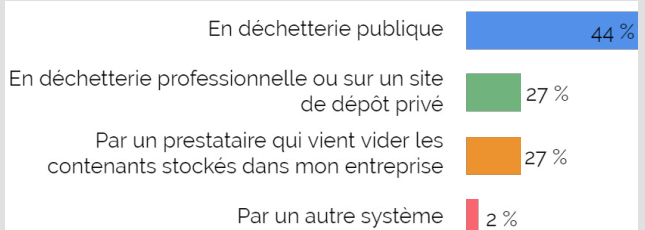
Nous sommes prêts à échanger avec vous sur ces sujets d'avenir. N'hésitez pas à contacter votre référent départemental (voir p.4).

Les déchets des artisans BTP et Paysage des Pays de la Loire, chiffres clés

Comment gérez-vous les déchets sur vos chantiers ?



Comment évacuez-vous les déchets que vous prenez en charge



Un territoire, Une initiative



CréArtBât : la formation 100% bâtiment

Les CAPEB Pays de Loire lancent CréArtBât, une formation qui accompagne vers la réussite les futurs chefs d'entreprise et les jeunes installés dans le bâtiment.

Cette formation « **100 % bâtiment** » est assurée par un expert de la création d'entreprise. Pendant **deux jours**, vous explorerez les questions du choix du statut, du régime fiscal et du régime social, mais aussi **les spécificités suivantes du BTP** :

- ▶ L'importance du **devis**, car chaque chantier a ses particularités et ses coûts
- ▶ La forte concurrence, qui oppose des prix tirés vers le bas et impose de maîtriser ses **coûts de revient**

- ▶ L'importance des **matières premières** dans le chiffrage d'une affaire
- ▶ Les **5 options de TVA** (non assujettissement, auto-liquidation, 5,5 %, 10 % et 20 %)
- ▶ L'**assurance construction**, notamment l'assurance décennale

Pour en savoir plus et s'inscrire : <https://maformationbatiment.fr/formation@capeb-paysdelaloire.fr>

Les témoignages de Jérôme et Sarah, deux stagiaires comblés

CM Couverture 85 propose des travaux de couverture, zinguerie, rénovation, etc. Aux manettes de cette entreprise : Jérôme, gérant couvreur-zingueur, et sa sœur Sarah, assistante administrative. Pour assurer la pérennité de leur projet, les jeunes entrepreneurs ont suivi la formation CréArtBât. Retours d'expérience :



Jérôme et Sarah

Pourquoi avez-vous choisi CréArtBât ?

Jérôme : « Pour assurer au mieux la réussite de cette aventure, on nous a proposé diverses formations de gestion d'entreprise. Ce qui nous a convaincu de passer par CréArtBât, c'est qu'elle **s'adresse exclusivement aux petites entreprises du bâtiment**. Nous avons tous les deux fait la formation et en sommes sortis plus que satisfaits. »

Que vous a apporté cette formation ?

Jérôme : « La gestion administrative n'est pas vraiment mon domaine, c'est pour ça que je la laisse à ma sœur. Je suis venu à cette formation convaincu de passer un mauvais moment. Mais Yves Altobelli [animateur de CréArtBât] a su rendre cela agréable. Par son humour, sa spontanéité

et ses connaissances, il a su faire d'un tas d'informations difficiles à avaler quelque chose de compréhensible, et parfois même d'amusant. **J'ai une bien meilleure compréhension de la gestion de mon entreprise** et de ce que cela entraîne. »

Sarah : « J'ai été agréablement surprise par cette formation. Le petit nombre des stagiaires rendait vraiment l'ambiance **interactive**. Du temps pour chacun de s'exprimer et de poser des questions, d'étudier certaines situations particulières. Ce qui est sûr, c'est que nous en sommes sortis convaincus d'avoir fait ce qu'il fallait pour que tout fonctionne au mieux légalement et financièrement, et avec **de nouvelles clés pour assurer la bonne continuité des choses**. »

Ensemble, pour rénover, réhabiliter et améliorer l'habitat

Vous lancez votre PTRE, votre OPAH ou votre PCAET ? Voici nos propositions aux territoires déjà engagés et partenaires de la CAPEB et de la CNATP :

- ▶ **Artisans locaux référents** : à travers eux, nous vous apportons la vision des entreprises sur vos projets, dans une démarche constructive et pragmatique.
- ▶ **Réunions publiques sur votre territoire** : nous participons aux ateliers de préparation, nous relayons les questionnaires et invitations pour améliorer la participation, nous organisons et animons des réunions.
- ▶ **Déploiement des PTRE** : la CAPEB est partenaire du Conseil régional pour favoriser l'adhésion des professionnels locaux à votre dispositif.

▶ **Accompagnement neutre** : nous partageons votre volonté de permettre aux particuliers de choisir librement les interlocuteurs capables de les accompagner dans leurs travaux.

▶ **Amélioration de l'habitat** : la CAPEB relaie vos dispositifs aux artisans, qui sont vos meilleurs ambassadeurs auprès des particuliers.

▶ **Lutte contre le démarchage abusif, les faux devis et les travaux de mauvaise qualité** : nous envisageons des actions communes pour sensibiliser les particuliers à ces sujets et renforcer ainsi la mise en lumière des entreprises locales et du Guichet de l'habitat de votre territoire.

D'autres actions sont possibles (marchés publics, promotion des métiers, emploi...). Parlons-en !



Président : Michel BROCHU

Secrétaire générale : Virginie BAUDRIT

02 40 89 71 47

1, rue Louis Marin - 44200 NANTES
capeb@capeb-paysdelaloire.fr

En région Pays de la Loire



La CAPEB défend près de
22 000 entreprises
du bâtiment de moins de 20 salariés.

Elle fédère près de
6 500 entreprises.



Elle regroupe les
5 CAPEB départementales
implantées sur le territoire ligérien.

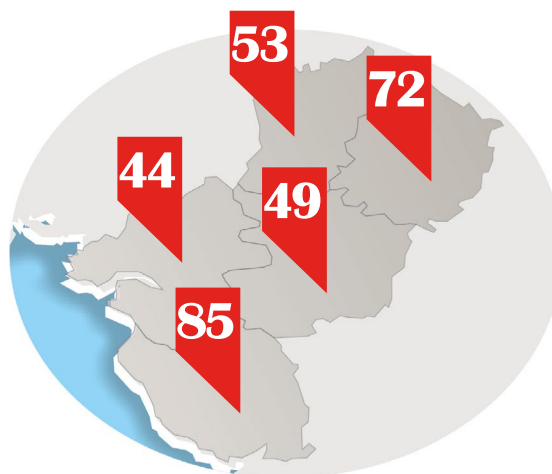


Elle est administrée par
250 artisans élus et emploie
près de **90 collaborateurs.**



Retrouvez nos lettres sur
<https://www.capeb.fr/service/artisans-et-elus-plusfortsensemble?c=44>

Contacts départementaux



44

Loire-Atlantique

www.capeb-loireatlantique.fr

Président : Jean-Marc Pernot

Référente : Andréa Lemasson

- 02 40 08 99 60
- a.lemasson@capeb44.fr

49

Maine-et-Loire

www.capeb-maineetloire.fr

Présidente : Christelle Delouche

Référent : Gilles Hamon

- 02 41 368 368
- gilles.hamon@capeb49.fr

53

Mayenne

www.capeb-mayenne.fr

Président : Yves Maillard

Référent : Dominique Marquand

- 02 43 49 38 00
- dominique.marquand@capeb-mayenne.fr

72

Sarthe :

www.capeb-sarthe.fr

Présidents : Loïc Yvon & Bruno Hatton

Référente : Aurélie Gourmel

- 02 43 520 520
- a.gourmel@capeb-sarthe.fr

85

Vendée :

www.capeb-vendee.fr

Présidente : Lucie Amelineau

Référente : Cécile Henriat

- 02 51 62 38 74
- cecile.henriat@capeb-vendee.fr



La CAPEB et la CNATP sont membres de l'**U2P (Union des Entreprises de proximité)** qui représente et défend l'ensemble des entreprises artisanales et professions libérales.